

Droit du travail – Les normes supranationales et nationales

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement, Université de Bourgogne et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Quel texte est d'application directe dans les contentieux sur le barème Macron ?**
 - a. L'article 10 de la convention n°158 de l'Organisation Internationale du Travail
 - b. L'article 24 de la Charte sociale européenne
 - c. Les deux textes
- 2. A quelle occasion l'inconstitutionnalité d'une disposition législative peut-elle être invoquée ?**
 - a. Avant sa promulgation sur saisine du Conseil Constitutionnel
 - b. A l'occasion d'un litige directement devant le Conseil des Prud'hommes
 - c. A l'occasion d'un litige avec une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) devant le Conseil des Prud'hommes
- 3. Si, en application de l'article L1 du code du travail, des négociations sont ouvertes par les partenaires sociaux et un accord national interprofessionnel conclu, qu'est-ce qui s'impose au gouvernement ?**
 - a. Il doit reprendre les dispositions négociées dans son projet de réforme.
 - b. Il peut intégrer les dispositions négociées dans son projet de réforme.
 - c. Il peut ne pas tenir compte des dispositions négociées dans son projet de réforme.
- 4. A quelle condition est-il possible de faire appel d'une décision du conseil des prud'hommes ?**
 - a. L'appel n'est possible qu'après la décision d'un juge départiteur.

- b. L'appel est possible si le litige est supérieur à 4 000 euros.
- c. L'appel est possible si le litige est supérieur à 5 000 euros.

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail les normes supranationales et nationales, Cécile CASEAU-ROCHE, Jean-Michel DORLET, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.